

DOCUMENT D'ANALYSE... POUR MIEUX COMPRENDRE

LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION 2013¹

Ce document d'analyse vous présente une sélection des données les plus pertinentes de l'État de situation 2013 du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. Son objectif est de présenter l'information d'une façon différente et d'en faciliter la compréhension.

RÉSUMÉ DE L'ÉTAT DE SITUATION 2013

Le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), à la demande du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, présente un état de la situation du faible revenu et des inégalités au Québec.

Ce document rend compte des travaux du CEPE et présente les principaux indicateurs pour mesurer le faible revenu. Il fournit des statistiques sur la réalité de la pauvreté, telles que la proportion de la population touchée, un portrait socio-économique des personnes en situation de pauvreté et une comparaison entre les seuils de faible revenu existants et différentes situations sociales et fiscales. Il présente également des comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales et inclut des indicateurs de mesure des inégalités, comme le coefficient de Gini et les ratios interquintiles.

Le rapport révèle que si le taux de faible revenu a diminué de 2002 à 2007, il a par la suite connu une remontée jusqu'en 2011, selon la mesure du panier de consommation (MPC). Les personnes seules et les ménages sans enfants continuent d'être davantage touchés par la pauvreté. La situation de plusieurs catégories de ménages s'est améliorée, notamment celle de plusieurs familles avec enfants. Toutefois, celle des personnes assistées sociales continue de se dégrader.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. À retenir pour la lutte à la pauvreté... | 3 |
| 1.1 Comment prendre le pouls de l'évolution de la pauvreté au Québec? | 3 |
| 1.2 Portrait des personnes en situation de faible revenu au Québec | 3 |
| 1.3 Quelles situations de vie permettent d'atteindre ou de dépasser les seuils de faible revenu? | 5 |
| 1.3.1 Personnes seules | 5 |
| 1.3.2 Couples sans enfants et ayant un seul revenu | 7 |
| 1.3.3 Familles monoparentales | 8 |
| 1.3.4 Couples avec enfants | 10 |
| 1.3.5 En somme... | 12 |
| 1.4 Comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales | 13 |
| 1.5 Accroissement des inégalités de revenu | 13 |
| 2. Commentaire politique du Collectif | 14 |
| Références | 15 |



1. À RETENIR POUR LA LUTTE À LA PAUVRETÉ...

1.1 Comment prendre le pouls de l'évolution de la pauvreté au Québec ?

Plusieurs indicateurs sont disponibles pour prendre la mesure de la pauvreté. Le CEPE recommande d'utiliser la mesure du panier de consommation (MPC) afin de tracer un portrait des personnes en situation de faible revenu puisque celle-ci, dans la majorité des situations, présenterait le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Elle permet de déterminer «le coût d'un panier [de biens et de services] que le revenu disponible à la consommation doit permettre de se procurer» (p. 8).

En d'autres mots, si la MPC ne permet pas d'identifier à partir de quel moment une personne ou un ménage sort de la pauvreté (aucun indicateur existant ne le permet), elle indique toutefois combien il en coûte pour couvrir ses besoins de base (nourriture, vêtements et chaussures, logement, transport et autres biens et services), selon le nombre de personnes dans le ménage et la taille de la ville de résidence (p. 5-14).

Les données présentées dans le document permettent de comparer, pour les années 2002 à 2011, le nombre de ménages qui ont un revenu ne permettant pas de couvrir leurs besoins de base. Toutefois, pour avoir un portrait plus juste de la réalité, le CEPE estime qu'il faudrait ajouter 7% au montant calculé pour la MPC afin de tenir compte de plusieurs dépenses qui ne sont pas comptabilisées dans le panier de biens et de services (p. 9-10).

Pour les comparaisons internationales, le CEPE utilise la mesure de faible revenu (MFR-50 et MFR-60). Selon ces indicateurs, un ménage est considéré à faible revenu si son revenu est inférieur à 50% (pour la MFR-50) ou à 60% (pour la MFR-60) de la médiane des revenus de l'ensemble de la population, ajustée selon la taille et la composition des ménages. Les données disponibles permettent de tracer l'évolution du taux de faible revenu d'après la MFR pour les années 1997 à 2010.

Pour évaluer le taux de faible revenu au Québec, le CEPE compare donc le revenu après impôt² de différents types de ménages, dans différentes situations sociales et fiscales.

Les sections suivantes présentent les faits saillants de cette analyse.

1.2 Portrait des personnes en situation de faible revenu au Québec

Le nombre de personnes à faible revenu (selon la MPC) a diminué de 2002 à 2007 – passant de 791 000 à 629 000 personnes – mais a connu une remontée suite à la crise économique de 2008. En 2011, il y avait donc, au Québec, 842 000 personnes ne couvrant pas leurs besoins de base, soit 10,7% de la population (p. 11-12).

Le CEPE précise également qu'une part importante de la population dispose de revenus très modestes. En effet, en 2010, au Québec, c'est plus d'une personne sur quatre (27,9%) qui avait un revenu se situant sous la MPC ou jusqu'à 150% du montant de la MPC. Les femmes, les personnes âgées et les jeunes de 16 à 24 ans, lorsqu'ils ou elles sont le soutien économique principal de leur ménage, y sont surreprésentés (p. 48-49).

Les données démontrent aussi que certaines catégories de personnes sont plus susceptibles que d'autres de se trouver en situation de pauvreté. C'est entre autres le cas

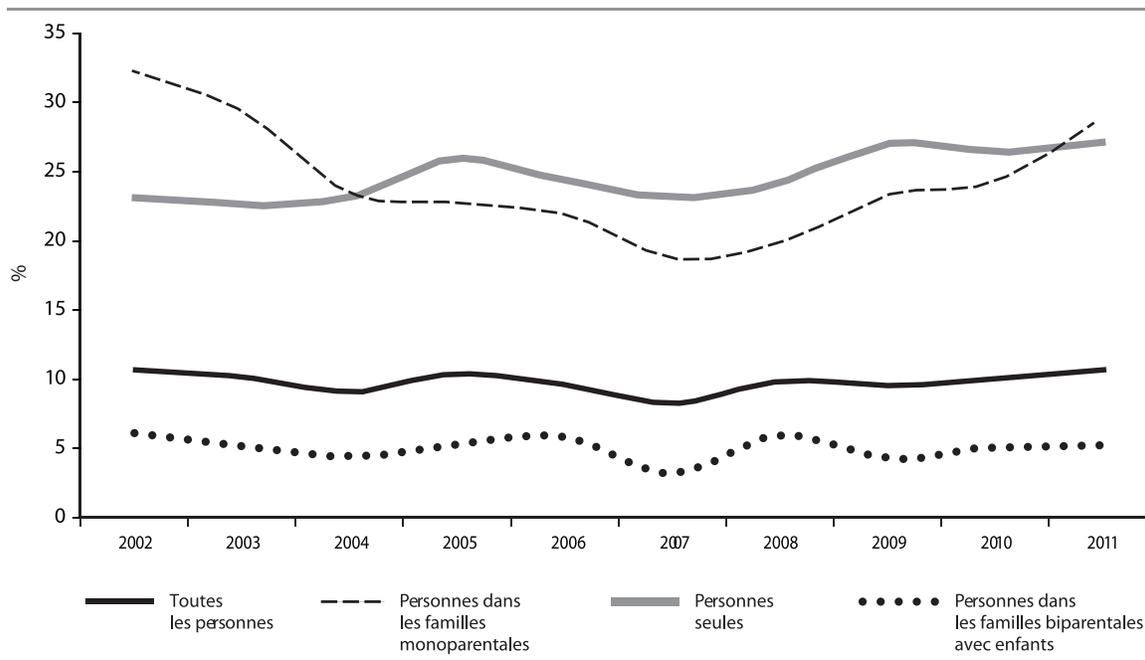


des personnes âgées de 65 ans et plus dont le taux de faible revenu est à la hausse: situé à 3,5%* en 2002, il a diminué au cours des années suivantes pour remonter graduellement et atteindre 5,6%* en 2011. La situation économique des femmes âgées vivant seules s'est particulièrement détériorée depuis 2008: leur taux de faible revenu atteignait 14,7%* en 2011 comparativement à 5,4%* en 2002 (p. 12).

Comme l'illustre ce graphique, les personnes seules et les membres de familles monoparentales sont également plus susceptibles d'être en situation de pauvreté. Leurs situations, ainsi que celles d'autres types de ménages, seront présentées en détail dans les sections suivantes.

FIGURE 1

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2011) ET SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2002-2011



Source : STATISTIQUE CANADA (2013a); compilation du CEPE, décembre 2013.

Source: CEPE, 2014, p.14.

* Le CEPE précise qu'il s'agit de données à utiliser avec prudence, en raison d'un coefficient de variation élevé (> 16,6% et ≤ 33,3%).



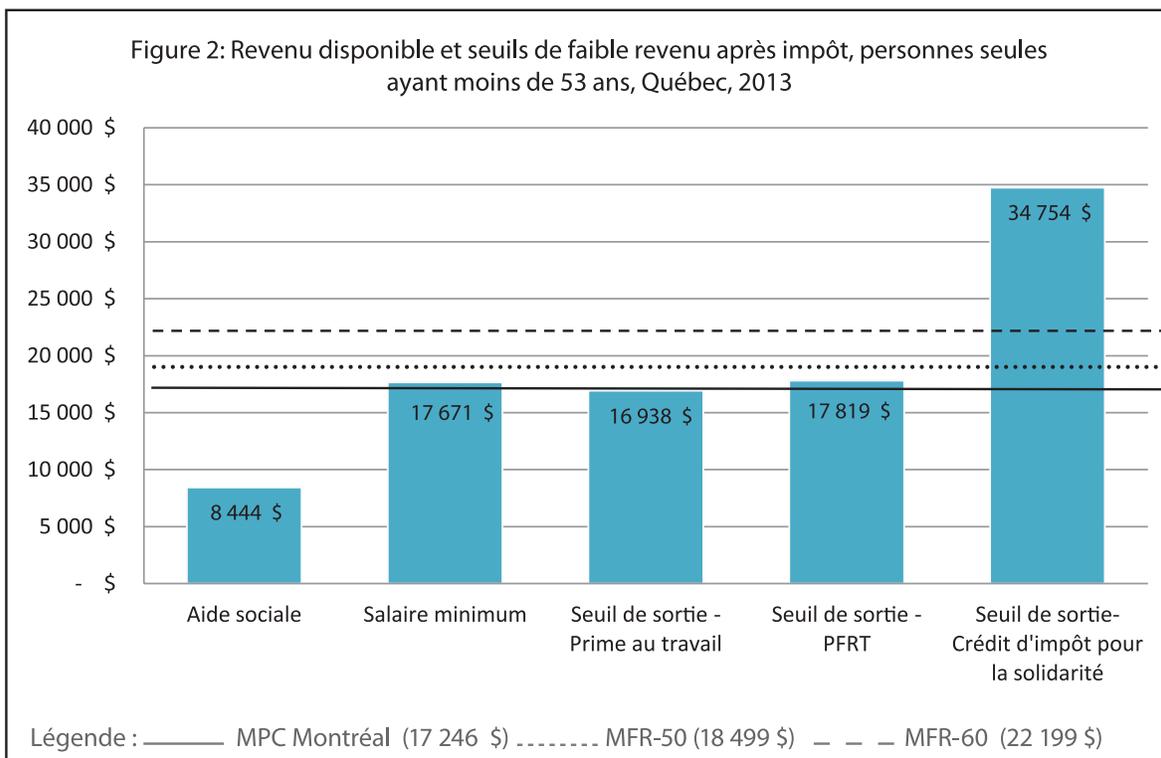
1.3 Quelles situations de vie permettent d'atteindre ou de dépasser les seuils de faible revenu ?

Le CEPE se penche sur plusieurs situations de vie (ou «situations sociales et fiscales» [p. 29]) comme le fait d'être à l'aide sociale ou de travailler au salaire minimum, car plusieurs de ces situations ne permettent pas aux personnes de dépasser les différents seuils de faible revenu définis par la MPC, la MFR-50 et la MFR-60. L'étude de ces situations permet de mieux connaître l'évolution du faible revenu, après impôts et transferts, entre 2004 et 2013, pour différents types de ménages (personnes seules, familles monoparentales, couples sans enfants, etc.). Nous présenterons plus en détail les principaux cas de figure.

1.3.1 Personnes seules

Le pourcentage de personnes seules à faible revenu était, en 2010 et selon la MPC, environ quatre fois plus élevé que celui des ménages comptant au moins deux personnes (27,1 % comparativement à 7,4%). C'est donc 362 000 personnes seules qui ne couvraient pas leurs besoins au Québec en 2011 (p. 11-12). Même si le niveau de vie de ces personnes s'est amélioré dans plusieurs des cas étudiés par le CEPE au cours de cette période, leur situation économique demeure fort précaire.

Pour aller plus loin dans l'analyse, nous brosserons un portrait plus détaillé de la situation des personnes seules³, selon différentes situations de vie (p. 31-36). Certaines sont illustrées dans la figure 2:



Source: à partir des données de la figure 14, CEPE, 2014, p. 33.



■ Aide sociale

Les personnes vivant seules et étant à l'aide sociale ont vu leur situation se dégrader entre 2004 et 2013. Cette perte de pouvoir d'achat est dramatique pour des personnes à si faible revenu: en 2013, elles ne disposaient que de 49% du montant nécessaire pour couvrir leurs besoins de base, selon la MPC (p. 31). Même si elles avaient un revenu un peu plus élevé, les personnes seules ayant des contraintes sévères à l'emploi se trouvaient dans une situation tout aussi préoccupante: en effet, même si on leur reconnaissait l'incapacité de travailler, on leur versait un revenu insuffisant pour couvrir leurs besoins de base (selon la MPC). Les personnes seules vivant de l'aide sociale sont donc en situation de grande pauvreté, sinon de survie.

■ Salaire minimum

Les personnes seules rémunérées au salaire minimum ont vu leur situation s'améliorer entre 2004 et 2013. Elles continuent toutefois de vivre dans la pauvreté même si elles travaillent à temps plein, 35 heures par semaine: malgré les augmentations récentes, le salaire minimum leur permet à peine de couvrir leurs besoins et d'atteindre le niveau de la MPC.

■ Seuils d'imposition nulle⁴

En 2004 comme en 2013, les personnes seules commençaient à payer de l'impôt aux gouvernements fédéral et provincial alors qu'elles n'étaient même pas en mesure de couvrir l'ensemble de leurs besoins. On peut questionner le fait que des personnes en situation de pauvreté aient à payer des impôts sur de si faibles revenus.

■ Prime au travail et PFRT⁵

En 2013, lorsque les personnes seules atteignaient un revenu qui ne leur permettait plus d'être admissibles à la prime au travail ou à la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT), elles se situaient respectivement tout juste en-dessous ou juste au-dessus de la MPC: c'est donc dire que la prime au travail cessait de supporter le revenu des travailleurs pauvres vivant seuls avant même que la couverture de leurs besoins soit assurée.

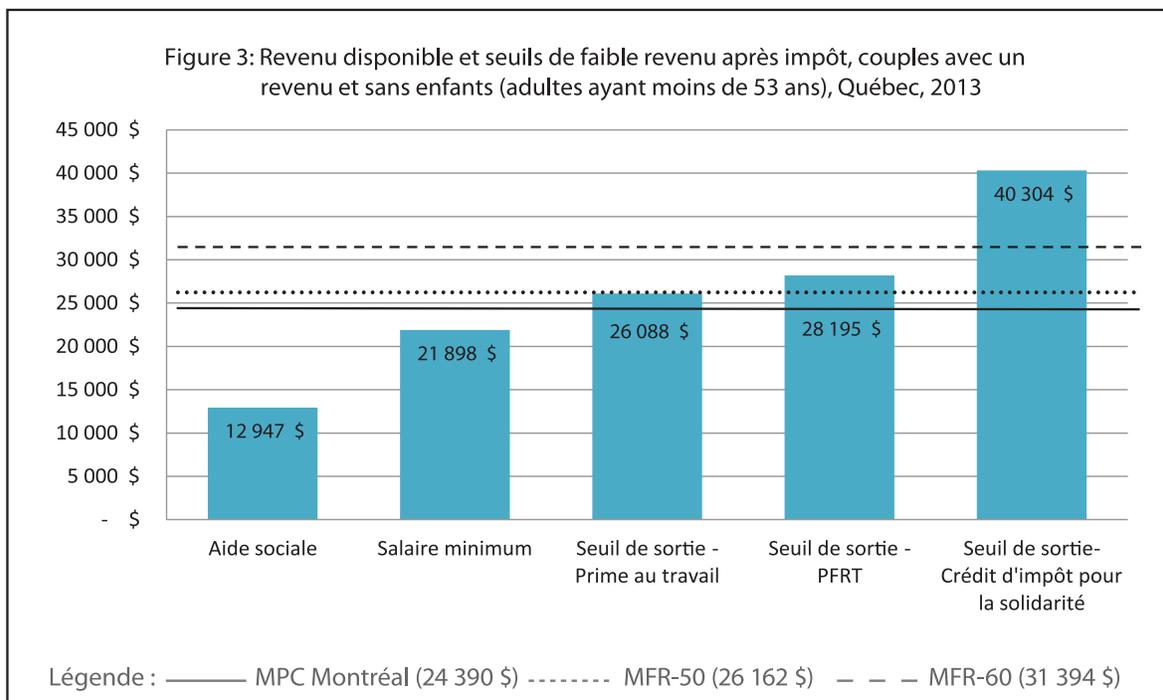
■ Crédit d'impôt pour solidarité⁶

En 2013, lorsqu'une personne seule atteignait un niveau de revenu qui faisait en sorte qu'elle n'était plus admissible au crédit d'impôt pour solidarité, elle avait alors dépassé largement tous les seuils, même celui de la MFR-60. Cela témoigne du rôle important joué par ce crédit d'impôt pour hausser le revenu des personnes en situation de pauvreté.



1.3.2 Couples sans enfants et ayant un seul revenu

La situation de ces couples s'est améliorée dans certains des cas présentés, mais leur niveau de vie demeure modeste (p. 40-42), tel que l'illustre la figure 3.



Source: à partir des données de la figure 20, CEPE, 2014, p. 42.

■ Aide sociale

Les couples recevant de l'aide sociale ont vu leur situation économique se dégrader au cours des dernières années. Ceux recevant la prestation de base atteignaient un peu plus de la moitié (53,1%) du niveau de la MPC en 2013, comparativement 57,7% en 2004. Même lorsqu'un gain de travail venait s'ajouter à la prestation d'aide sociale⁷, ces ménages se retrouvaient plusieurs milliers de dollars sous les trois seuils.

■ Salaire minimum

Si le revenu de ces couples provenait d'un emploi au salaire minimum, leur situation s'est un peu améliorée. Toutefois, même à 35 heures/semaine, ce revenu ne leur permettait pas, en 2013, d'atteindre le niveau de couverture des besoins de base mesuré par la MPC.

■ Seuils d'imposition nulle

Si le couple avait un revenu correspondant au seuil d'imposition nulle au fédéral, leur situation a évolué positivement, ce revenu leur permettant maintenant de couvrir leurs besoins de base et de frôler la MFR-50. Le seuil d'imposition nulle au provincial offrait quant à lui un revenu suffisant en 2013 pour dépasser la MFR-50. Nuançons toutefois: cela signifie tout de même que des personnes avec un revenu très modeste avaient à payer de l'impôt en 2013.



■ Prime au travail et PFRT

Lorsque ces couples avaient un revenu ne leur permettant plus d'être admissibles à la prime au travail, ils étaient alors en mesure de couvrir leurs besoins de base (selon la MPC) et de frôler la MFR-50, mais sans plus. Le soutien au revenu s'arrêtait donc à un niveau de revenu très faible. Ceux ayant un revenu suffisant pour cesser de recevoir la prestation fiscale pour le revenu de travail s'en tiraient un peu mieux: ce revenu leur permettait de dépasser le seuil fixé par la MFR-50, sans toutefois dépasser celui de la MFR-60.

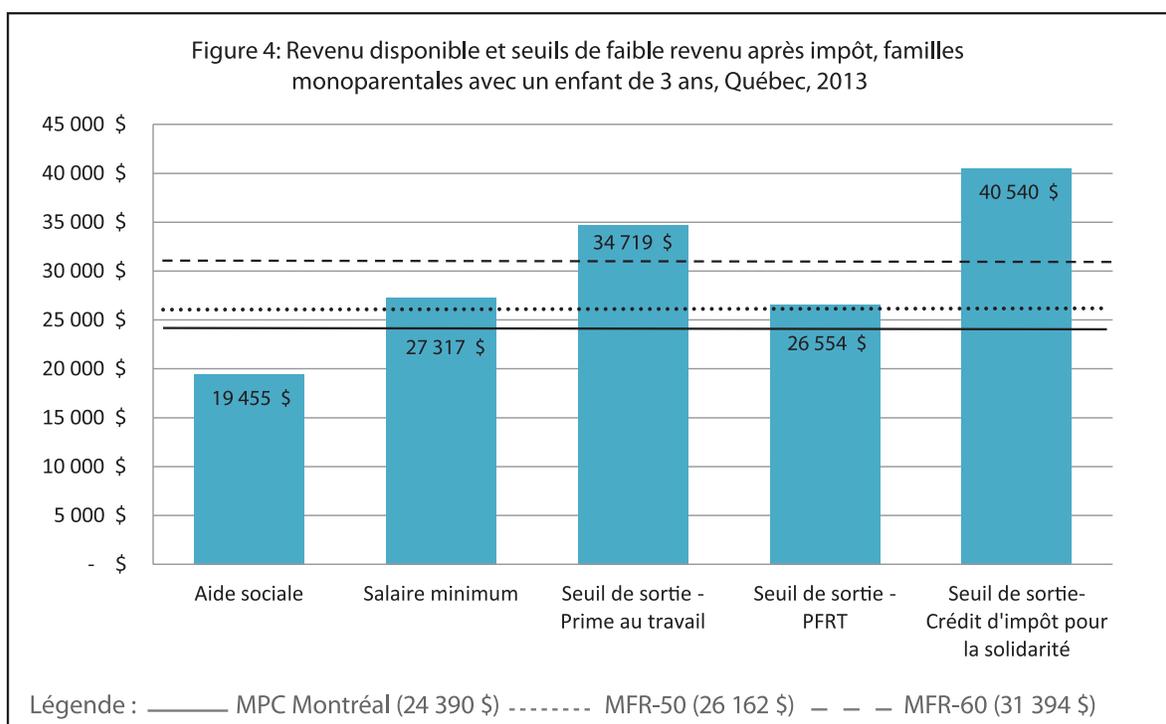
■ Crédit d'impôt pour solidarité

Lorsqu'ils parvenaient à un niveau de revenu les rendant inadmissibles au crédit de solidarité, ces couples dépassaient, en 2013, l'ensemble des seuils présentés ici, même celui de la MFR-60.

1.3.3 Familles monoparentales

Ces familles sont plus fortement touchées par la pauvreté que d'autres types de ménages. Le taux de faible revenu de ces familles demeure beaucoup plus élevé que la moyenne: après avoir atteint un plancher de 18,9%* en 2007, il a rapidement augmenté par la suite pour atteindre 28,9%* en 2011. Cette même année, c'est donc 143 000 personnes qui vivaient dans une famille monoparentale, sans arriver à combler leurs besoins de base. Ajoutons à ce portrait que les personnes vivant dans une famille monoparentale ayant une femme à leur tête paraissent nettement plus susceptibles d'être dans un ménage à faible revenu que celles ayant un homme à leur tête (p. 11-12).⁸

Le CEPE a utilisé le cas de figure des familles monoparentales avec un enfant de 3 ans pour analyser comment elles s'en sortent lorsqu'elles sont placées dans différentes situations de vie (p. 37-39). La figure 4 présente ces analyses.



Source: à partir des données de la figure 18, CEPE, 2014, p. 39.



■ Aide sociale

La situation des familles monoparentales vivant de l'aide sociale est restée à peu près stable entre 2004 et 2013 pour celles recevant l'aide sociale de base et s'est dégradée lorsqu'un revenu de travail venait s'ajouter à la prestation. Dans tous les cas, ces familles demeuraient sous les seuils de faible revenu, même celui de la MPC. C'est donc dire qu'elles n'arrivaient pas à couvrir leurs besoins de base et ce, même lorsqu'elles cumulaient la prestation d'aide sociale, un revenu de travail et les prestations pour enfants.

■ Salaire minimum

Si elles vivaient du salaire minimum, ces familles ont vu leur situation s'améliorer entre 2004 et 2013. En travaillant 35 heures par semaine, ce revenu demeure modeste, bien qu'il leur permette d'atteindre le niveau de la MPC et celui de la MFR-50.

■ Seuils d'imposition nulle

Avec un revenu correspondant au seuil d'imposition nulle au fédéral (32 309\$), ces familles monoparentales arrivaient en 2013 à dépasser tous les seuils, même celui de la MFR-60, ce qui constitue une amélioration par rapport à 2004. Toutefois, la situation s'inverse avec le seuil d'imposition nulle à Québec, où la situation s'est dégradée. Ces familles commençaient donc à payer de l'impôt à partir d'un revenu de 25 586\$, ce qui dépasse à peine le niveau de la MPC et n'atteint aucun des autres seuils.

■ Prime au travail et PFRT

En 2013, les familles monoparentales qui avaient un revenu ne leur permettant plus d'être admissible à la prestation fiscale pour le revenu de travail avaient un revenu supérieur aux seuils de la MPC et de la MFR-50. Ce revenu dépassait même la MFR-60 dans le cas de la prime au travail.⁹

■ Crédit d'impôt pour solidarité

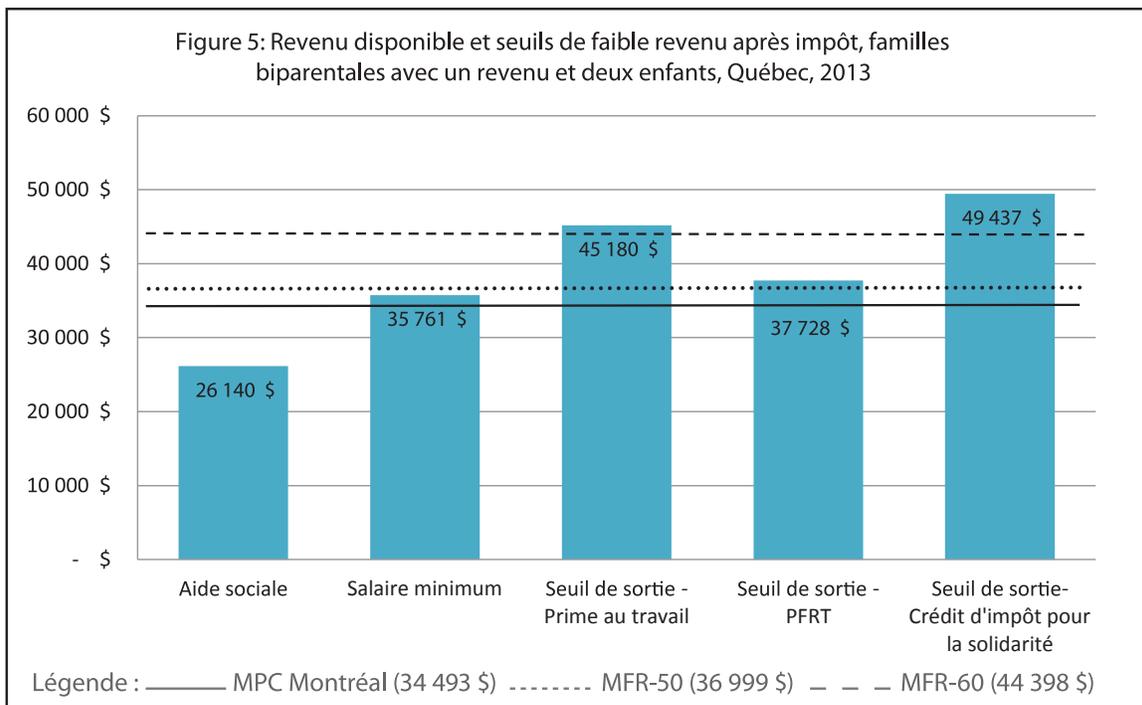
Comme pour tous les autres ménages étudiés, les familles monoparentales dépassaient largement tous les seuils de faible revenu, même celui de la MFR-60, lorsqu'elles atteignaient un niveau de revenu qui faisait qu'elles n'avaient plus droit de recevoir le crédit d'impôt pour la solidarité.



1.3.4 Couples avec enfants

Les personnes vivant dans les familles biparentales sont celles qui, en moyenne, ont les plus faibles taux de faible revenu: en 2011, seulement 5,3%* d'entre elles n'arrivaient pas à combler leurs besoins de base (MPC), soit environ la moitié de la moyenne québécoise (10,7%) (p. 12).

Pour aller plus loin dans l'analyse de la situation des familles biparentales, le CEPE utilise cette fois-ci le cas de figure d'un couple ayant un seul revenu et deux enfants (p. 43-45). La figure 5 situe le revenu de ces familles par rapport aux différents seuils étudiés.



Source: à partir des données de la figure 22, CEPE, 2014, p. 45.

■ Aide sociale

Comme tous les autres ménages étudiés, ces familles n'atteignaient en 2013 aucun des seuils, pas même la MPC, lorsqu'elles vivaient de l'aide sociale. Elles ne couvraient donc pas leurs besoins de base. Comme chez les familles monoparentales, la situation des familles biparentales recevant l'aide sociale a stagné, alors que celle où elles gagnent un revenu en plus de leur prestation s'est dégradée.

■ Salaire minimum

Les familles biparentales dépendant d'un seul emploi rémunéré au salaire minimum ont vu leur situation s'améliorer légèrement. Toutefois, ce revenu ne leur permettait que d'atteindre le niveau de la MPC, et non les autres seuils.



- Seuils d'imposition nulle

Lorsque ces couples avec enfants avaient un revenu correspondant aux seuils d'imposition nulle (soit un peu plus de 41 000\$, tant au fédéral qu'au provincial), ils étaient en mesure de couvrir leurs besoins de base et de dépasser la MFR-50 avant de commencer à payer de l'impôt. C'est une amélioration au fédéral comparativement à 2004, où ces familles commençaient à payer de l'impôt alors qu'elles venaient à peine d'atteindre la MPC, mais une dégradation quant à l'impôt provincial.

- Prime au travail et PFRT

En 2013, si ces familles avaient un revenu qui ne leur permettait plus d'être admissibles à la prime au travail ou à la prestation fiscale pour le revenu de travail, elles dépassaient le niveau de la MPC et de la MFR-50. Leur revenu les amenait même au-dessus de la MFR-60 dans le cas de la prime au travail, ce qui est une amélioration par rapport à 2004.

- Crédit d'impôt pour solidarité

Enfin, si ces familles avaient en 2013 un revenu correspondant à la sortie du crédit pour la solidarité, elles se retrouvaient au-dessus de tous les seuils présentés, même la MFR-60.



1.3.5 En somme...

Si on récapitule l'information présentée par le CEPE sur les différentes situations de vie:

- Tous les ménages prestataires de l'**aide sociale**, en 2004 comme en 2013, avaient un revenu après impôts et transferts bien en deçà des seuils de faible revenu, et ce peu importe l'indicateur retenu. Vivre de l'aide sociale signifiait donc nécessairement vivre dans une grande pauvreté: impossible de faire autrement quand le revenu n'atteint même pas la moitié de ce qu'il faut pour combler ses besoins de base, comme c'était le cas pour les personnes seules.
- Le niveau de vie des ménages dont une personne travaillait 35 heures/semaine au **salaire minimum** s'est amélioré entre 2004 et 2013, et ce, probablement à cause de la hausse significative du niveau du salaire minimum au cours des dernières années. Malgré tout, le revenu provenant d'un emploi à temps plein au salaire minimum demeurait insuffisant: les ménages qui en dépendaient couvraient à peine leurs besoins de base (mesurés par la MPC), atteignaient parfois les seuils de la MFR-50 et n'arrivaient jamais à se hisser au-dessus du seuil de la MFR-60.
- Les données présentées révèlent que le **seuil d'imposition nulle**, autant au fédéral qu'au Québec, se situait souvent sous les seuils de faible revenu: en conséquence, certains ménages, particulièrement ceux sans enfants, commençaient à payer de l'impôt bien avant d'être sortis de la pauvreté.
- La **prestation fiscale pour le revenu de travail** supportait en 2013 le revenu des travailleurs pauvres jusqu'à un seuil modeste: jusqu'au niveau de la MFR-50 dans tous les cas, sauf celui des personnes seules où elle s'arrêtait au niveau la MPC. La prime au travail est efficace surtout dans le cas des familles avec enfants, dont elle soutenait les revenus jusqu'au-dessus de la MFR-60. Pour les autres types de ménages, elle ne dépassait jamais la MFR-50, et n'atteignait même pas la MPC dans le cas des personnes seules.
- Lorsqu'un ménage atteignait un niveau de revenu qui faisait en sorte qu'il n'était plus admissible au **crédit d'impôt pour la solidarité**, il avait alors dépassé largement tous les seuils, même celui de la MFR-60.



1.4 Comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales

- Selon la MFR-50, le taux de faible revenu a diminué dans la plupart des régions du Québec entre 1997 et 2010. Seule Montréal a vu son taux de faible revenu augmenter. En 2010, l'agglomération détenait d'ailleurs le taux de faible revenu le plus élevé au Québec (16,6%), suivie de près par le Nord-du-Québec (15,4%). Même si le taux de faible revenu a légèrement baissé au cours des dernières années, il demeure qu'en moyenne, 9,3% de la population, n'arrivaient pas à joindre les deux bouts au Québec en 2010 (p.16-18).
- Selon la MPC (base de 2011), le Québec se situait en 3^e position des provinces canadiennes dont le taux de faible revenu était le plus bas, avec un taux de faible revenu de 10,7%. Sept autres provinces canadiennes avaient un taux de faible revenu qui se rapprochait de celui du Québec (entre 9,4% pour l'Alberta et 13% pour l'Île du Prince Édouard).¹⁰ Rappelons toutefois que cette différence, qui peut sembler faible sur un plan statistique, représente dans la réalité plusieurs dizaines de milliers de personnes supplémentaires en situation de pauvreté (p. 20).
- La région métropolitaine de recensement¹¹ de Montréal, avec un taux de faible revenu de 11,8%, se comparait avantageusement en 2011 à d'autres grandes villes canadiennes comme Toronto et Vancouver. Celle de Québec, avec un taux de faible revenu de 6,7%* faisait quant à elle belle figure, se classant en 2^e position parmi les villes canadienne étudiées (p. 18-24).
- Enfin, selon la MFR-60 et ce autant en 2001 qu'en 2010, le Québec se situait en milieu de peloton si on le comparait avec 17 pays économiquement développés d'Europe. Le Canada, sans le Québec, montrait un taux de faible revenu considérablement plus élevé que celui du Québec (19,5% comparativement à 15,2%) (p. 28). Le Québec contribue donc à faire baisser le taux canadien de faible revenu.

1.5 Accroissement des inégalités de revenu

Les inégalités de revenus ont légèrement augmenté au Québec depuis 1990, même si elles demeurent moindres que dans le reste du pays. L'écart s'est creusé entre les plus pauvres et les plus riches: en 2011, après impôts et transferts, le revenu du quintile le plus riche était 4,6 fois plus élevé que celui du quintile le plus pauvre, alors qu'il y était 4,2 fois supérieur en 1990 (p. 58).

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, la plupart des ménages ont vu leur situation s'améliorer entre 1990 et 2011, à l'exception des personnes seules du 1^{er} quintile - le quintile le moins nanti - qui ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 2% (après impôts et transferts). Ce sont les ménages les plus riches, ceux du 5^e quintile, dont le pouvoir d'achat a le plus augmenté (p. 58).

C'est donc dire que même si le Québec a produit des richesses au cours de ces années, celles-ci ne se sont pas distribuées également: les mieux nantis se sont davantage enrichis que les personnes au revenu plus modeste.



2. COMMENTAIRE POLITIQUE DU COLLECTIF

Ce que démontre ce rapport sur la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, c'est que si le Québec est une société qui présente une meilleure répartition de la richesse que plusieurs provinces canadiennes et plusieurs pays de l'Union européenne, il n'en demeure pas moins que globalement, la lutte à la pauvreté fait du surplace depuis de nombreuses années.

En effet, côté pauvreté, tous les indicateurs retenus démontrent qu'après une certaine amélioration de la situation au milieu des années 2000, les taux de pauvreté ont recommencé à augmenter. Cela fait en sorte que la «photo» de 2002 et celle de 2011 sont pour ainsi dire identiques.

Toutefois, si on regarde de plus près, on peut constater quelques différences. Par exemple, la pauvreté des personnes seules et des couples sans enfants s'est accentuée alors que celle des familles a diminué, tout particulièrement en raison de bonifications à la politique familiale. Malheureusement, les effets bénéfiques de cette politique ont été annulés par un déficit d'intervention auprès des autres types de ménage.

Côté inégalités, la situation n'est guère plus réjouissante. Les indicateurs retenus semblent indiquer que depuis vingt ans, les inégalités de revenu se sont accrues au Québec, même si leur croissance y est moins rapide que dans le reste du Canada. Autrement dit, on s'en tire mieux qu'ailleurs, mais la situation se dégrade tout de même.

Au final, tout porte à croire que le vent néolibéral qui souffle sur le Québec depuis une trentaine d'années, avec son lot de coupes dans les politiques sociales et les services publics, maintient un très grand nombre de personnes dans la pauvreté. Ces politiques contribuent à accroître les écarts entre les plus pauvres et les plus riches, mais également entre le quintile le plus riche et tous les autres quintiles. Un coup de barre collectif doit être donné pour inverser la situation.



RÉFÉRENCES

* Le CEPE précise qu'il s'agit de données à utiliser avec prudence, en raison d'un coefficient de variation élevé (> 16,6% et ≤ 33,3%).

¹ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. (2014). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec: État de situation 2013*, Québec: Gouvernement du Québec, 75 pages. http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf

² Les simulations du CEPE utilisent le revenu après impôt des ménages: il s'agit donc «des revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi». Les transferts comprennent, le cas échéant, la «prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation-logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.» Dans le cas des familles avec enfants, s'y ajoutent: la prestation fiscale pour enfants, la prestation universelle pour la garde d'enfants, le soutien aux enfants et le crédit pour frais de garde d'enfants du Québec (p. 31).

³ Le CEPE présente les revenus et seuils de faible revenus des personnes seules ayant moins de 53 ans: il s'agissait, en 2013, de l'âge minimal pour avoir accès à l'allocation-logement.

⁴ Au fédéral en 2013, une personne seule commençait à payer de l'impôt sur le revenu à partir d'un revenu annuel de 14 980\$; au Québec, ce seuil se situait à 16 927\$.

⁵ La prime au travail et la prestation fiscale pour le revenu de travail sont deux crédits d'impôt remboursables, l'un par le gouvernement du Québec et l'autre par le gouvernement fédéral. Ils sont destinés à offrir un allègement fiscal aux travailleuses et travailleurs (et aux familles de travailleurs) à faible revenu qui y sont admissibles.

⁶ Le crédit d'impôt pour solidarité a été mis en place pour remplacer les anciens crédits pour la TVQ, l'impôt foncier et les particuliers habitant un village nordique. Cette mesure a l'avantage de soutenir les revenus des personnes par une mesure fiscale plutôt que par une prestation, et soutien le revenu bien jusqu'à bien au-delà la MFR-60, et ce pour tous les types de ménages.

⁷ Il est permis aux personnes recevant des prestations d'aide sociale de recevoir un revenu de travail mensuel ne dépassant pas 200\$/mois pour un adulte et 300\$ pour un couple, et ce, sans que leur prestation ne soient coupée. Au-delà de ce montant, chaque dollar gagné engendre une réduction d'un dollar de la prestation d'aide sociale.

⁸ Il nous paraît important de préciser que l'ensemble des données portant sur les personnes vivant dans des familles (monoparentales ou biparentales) avec enfants sont à utiliser avec prudence en raison d'un coefficient de variation élevé.

⁹ La prime au travail remplace le programme APPORT depuis 2005. APPORT ne visait que les ménages avec enfants, alors que la prime au travail est accessible à tous les travailleurs à revenu faible ou moyen. Il est possible de recevoir la prime au travail jusqu'à un niveau de revenu qui dépasse les trois seuils étudiés, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien programme.

¹⁰ En effet, le Québec fait partie d'un ensemble de 8 provinces dont les différences entre les taux de faible revenu ne sont pas statistiquement significatives (p.18-20).

¹¹ La région métropolitaine de recensement est «un territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres et qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.» (CEPE, 2014: 21, à la note 10). La région métropolitaine de recensement de Montréal compte 91 municipalités et est beaucoup plus vaste que l'agglomération de Montréal, qui est composée des municipalités situées sur l'île de Montréal et de quelques autres îles comme l'Île Bizard, l'Île des Sœurs, etc. (Wikipédia, articles sur l'agglomération de Montréal et la région métropolitaine de Montréal, page consultée le 11 février 2016).



Les informations contenues dans cette publication correspondent à la vision défendue par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web du Collectif pour un Québec sans pauvreté: <http://www.pauvrete.qc.ca/observatoire>

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Pour citer ce document: Observatoire de la pauvreté et des inégalités du Québec. (2016). «La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec: état de situation 2013», 16 pages.

